Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20261119-200650-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 novembre 2026

Délibération n° 2026-50

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
19	17	19

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 10.11.2026
DATE D'AFFICHAGE : 20.11.2026

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-six, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. Thierry MARCHAL, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : Daniel LE SAINT qui avait donné pouvoir à André PERON, Georges PROVOST qui avait donné pouvoir à Nicole CRENN.

M. Michel BRETON a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : AVENANTS TRAVAUX EXTENSION MAISON DE SANTE

L'adjoint en charge des bâtiments expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'extension de la maison médicale, il y a lieu de passer des avenants avec l'entreprise suivante :

	Montant initial du marché HT	Montant avenants 1 et 2 HT	MONTANT MARCHE HT
Lot 1 : JARDIN SERVICE	48 200 €	5 892 €	**54 092 €**

D'autre part, compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie, une étude de changement du système de chauffage initial étant souhaitée, il y a lieu de passer un avenant à la convention-devis d'Ekofluides Ingénierie pour un montant de 3 200 € HT afin de réaliser une étude pour l'installation d'une pompe à chaleur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 voix contre, donne son accord.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Thierry MARCHAL.

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE SIZUN (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.